

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
DE PARIS

EXERCICE 1952

A V I S

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE de PARIS rappelle aux porteurs de ses parts bénéficiaires et de ses parts de fondateur qu'il reçoit et conserve en dépôt dans les caisses de son Siège social ou de ses agences, à titre entièrement gratuit, les parts bénéficiaires nominatives et les parts de fondateur nominatives ou au porteur.

Les porteurs de parts bénéficiaires et de parts de fondateur ont le plus grand intérêt à profiter de cette facilité qui leur permet d'encaisser automatiquement, sans frais, leur coupon dont le montant est porté au crédit de leur compte ou tenu à leur disposition.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Capital : 400 Millions de Francs

R.C. : Seine N° 50.816 — N° B.F. : 49

RAPPORT

ADRESSÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

A LA COMMISSION DE CONTROLE DES BANQUES

BILANS AU 31 DÉCEMBRE 1952

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

RAPPORTS DE MM. LES COMMISSAIRES

IMPRIMERIE CHAIX — PARIS

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. GAUSSEL (Georges), *Président.*

FARNIER (Charles), *Vice-Président, Directeur Général.*

LAURENT (Charles), *Vice-Président.*

BOISSARD (Henri), *Administrateur.*

CHASSY (Georges), —

DAVEZAC (Henry), —

GONON (Maurice), —

MASSOT (René), —

PERNOT (Alexandre), —

POILAY (Edwin), —

ROLLAND (Jacques), —

VIGUIÉ (René), —

CENSEUR

M. HUGUES (André).

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. LELEU (Raymond).

MARBEAU (François).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

à la commission de contrôle des banques

sur l'exercice 1952

Conformément à l'article 10 de la loi du 2 décembre 1945, nous avons l'honneur de vous adresser notre bilan arrêté au 31 décembre dernier et le compte de profits et pertes de l'exercice 1952.

L'activité économique mondiale n'a pas connu en 1952 la même ampleur que les années précédentes, au cours desquelles elle avait été vivement stimulée par les achats massifs et l'élan de production qu'avait déterminés le réarmement américain. Celui-ci a continué mais les craintes de pénurie qu'il avait suscitées se sont sensiblement atténuées. L'offre s'est faite plus abondante notamment de la part de l'agriculture et des exploitations minières. La production industrielle, qui avait marqué un fléchissement dans la première partie de l'année, a vivement repris au cours du second semestre et dépassé dans de nombreux pays, notamment aux États-Unis et en Allemagne, ses plus hauts niveaux d'après-guerre. Le marché à terme du caoutchouc à New York, celui du plomb à Londres ont pu être rouverts. Les autorités britanniques ont relâché le contrôle qu'elles exerçaient sur l'emploi du cuivre et les États-Unis ont rendu la liberté au commerce de l'étain. Le rôle des comités créés par la conférence internationale des matières premières à Washington s'est amenuisé progressivement. La demande, en

effet, est devenue plus calme. Les pays à monnaie faible ont restreint leurs importations pour sauvegarder l'équilibre de leur balance des comptes, tandis que la zone dollar, protégée par des tarifs élevés, restait difficilement accessible à leurs exportations. Le commerce international a fléchi, ainsi que le manifestent la diminution du trafic et la baisse générale des frets. Il est resté entravé par des réglementations douanières ou monétaires, conséquences elles-mêmes de situations internes contre lesquelles les pays intéressés réagissent avec peine et auxquelles des organisations comme l'Union européenne de paiements ne peuvent par suite être qu'impuissantes à porter remède. Il a fallu revenir sur des mesures que les espoirs placés en cette dernière avaient fait prendre prématurément : en particulier les restrictions quantitatives dont le Royaume Uni et la France avaient libéré presque tous leurs échanges avec les autres membres de l'Union ont dû être partiellement ou totalement rétablies. Le volume des échanges internationaux reste très bas et l'équilibre précaire obtenu n'a que la valeur d'un expédient.

L'arrêt des tendances inflationnistes en matière de prix et d'échanges, qui a caractérisé l'économie mondiale, s'est répercuté sur la situation intérieure française. Ce phénomène a été accentué par la politique gouvernementale dont l'influence s'est exercée dans le même sens. L'activité industrielle a marqué en moyenne une légère amélioration par rapport à l'année précédente, mais elle a culminé au mois de mars et fléchi depuis cette date, retrouvant à la fin de l'année sensiblement son niveau de décembre 1951. En outre, elle a varié de façon différente d'un secteur à l'autre : la sidérurgie, la construction automobile, la mécanique ont battu leurs records ; toutefois, au dernier trimestre, sont apparus des signes de ralentissement tels que la diminution des commandes en cours, la réduction des délais de livraison et le gonflement des stocks. En revanche dans les industries chimiques, l'activité a décru, sauf dans certaines spécialités comme l'électrochimie et les matières plastiques ; les textiles et les corps gras ont été plus atteints encore.

Les ressources en énergie que la France tire de son sol se sont développées. L'extraction de la houille a dépassé tous les tonnages antérieurs et

les efforts en vue d'améliorer les rendements ont porté leurs fruits ; les importations des États-Unis ont été réduites. Grâce au développement de ses installations, l'Électricité de France a augmenté sa production, mais la progression de la consommation s'est ralentie. L'industrie du raffinage a profité des investissements opérés depuis la fin de la guerre et les quantités de pétrole brut traité ont marqué des progrès sur l'année précédente.

Les agriculteurs ont bénéficié d'une récolte de blé de bonne qualité et d'un rendement à l'hectare exceptionnel, mais la sécheresse et une épidémie de fièvre aphteuse ont affecté les profits des éleveurs. Les prix à la ferme sont restés à peu près stables avec une légère tendance à la baisse à partir de l'été ; celui des céréales, pour la première fois depuis qu'il est fixé par décision gouvernementale, n'a pas été augmenté cette année.

La politique d'investissements suivie depuis la guerre a été contrariée par l'amenuisement de l'aide Marshall et la difficulté de trouver des capitaux. Ceux-ci ont été principalement réservés à la sidérurgie et au bâtiment : la première, qui dispose maintenant de nouveaux trains de laminage continu, s'efforce de se préparer à la concurrence accrue que lui vaudra l'institution d'un marché commun en Europe occidentale, sous l'égide de la Haute Autorité du charbon et de l'acier. L'activité du second, en lent et régulier accroissement, reste encore très insuffisante pour faire face à l'augmentation de la population, à la reconstruction des habitations sinistrées et au renouvellement normal du patrimoine immobilier qui, depuis quarante ans, n'a pas été convenablement entretenu.

Le ralentissement de l'économie à partir du second semestre se marque dans la statistique des wagons chargés, dont le nombre a diminué surtout à la fin de l'année, et dans celle du chômage. Si la proportion de la main-d'œuvre totalement inoccupée et secourue sur les fonds prévus à cet effet reste faible, dans certains secteurs, tels que le textile, beaucoup d'entreprises ont réduit les heures de travail pour éviter des licenciements.

Le gouvernement s'est attaché à défendre la monnaie en s'attaquant à certaines manifestations de l'inflation. Il a obtenu sur le plan psychologique un succès qui n'a malheureusement pu être mis à profit pour l'établisse-

ment et la réalisation d'un plan étendu. Dans les milieux les plus divers, on semble, en effet, avoir quelque peine à admettre qu'il faut consentir de nouveaux sacrifices et mener une vie encore plus austère. Seules des mesures fragmentaires ont été prises. Certains crédits d'investissements sont restés bloqués jusqu'à ce que le Trésor ait pu se procurer à long terme les fonds correspondants. Une large amnistie s'est proposé d'inciter au rapatriement des capitaux dissimulés à l'étranger et à la remise en circulation de ceux qui avaient été thésaurisés en France; les résultats en ont été décevants. Les prix de gros ont fléchi, mais si cette baisse est sensible pour les matières premières importées, elle est moindre pour les produits industriels et à peine marquée pour les produits alimentaires. Les prix de détail ont esquissé un mouvement dans le même sens; du moins ont-ils cessé de hausser et le coût de la vie est-il demeuré stable depuis le mois de février. Les salaires n'ont pas sensiblement varié; en liant le minimum interprofessionnel garanti à l'indice général des prix à la consommation familiale, le législateur a introduit la notion d'échelle mobile dans la rémunération du travail. Leur coût élevé continue à défavoriser la plupart des produits français sur les marchés extérieurs. Malgré les encouragements et notamment les remboursements d'impôts et de charges sociales dont bénéficient les exportations, les échanges commerciaux sont restés déficitaires au point qu'au début de l'année une crise de la trésorerie en devises a amené le gouvernement à rétablir les licences qu'il avait précédemment supprimées; la situation s'est un peu redressée par la suite, mais l'amélioration provient uniquement des importations qui, bien qu'ayant légèrement progressé en tonnage, ont diminué en valeur. Dans la balance des comptes, les sorties de capitaux continuent à l'emporter sur les entrées. La situation débitrice de la France au sein de l'Union européenne de paiements a dépassé le niveau au-delà duquel les règlements doivent être opérés en dollars ou en or; elle cause maintenant plus de préoccupations que la pénurie de dollars, atténuée par l'aide américaine et les commandes d'armement passées par les États-Unis.

L'état des finances publiques est resté précaire. La réforme de la fiscalité n'a pas été réalisée. Les dépenses ont continué à augmenter et le déficit du budget s'est accru. Le Trésor a obtenu tant à long terme qu'en bons

des ressources d'emprunt plus que doublées par rapport à 1951. Il a réussi ainsi à ne pas accroître avant le début de la nouvelle année son recours à la Banque de France, réserve faite d'une avance exceptionnelle de 25 milliards accordée en mars et remboursée deux mois plus tard.

Le total de la masse monétaire a continué à croître, mais plus lentement que l'année précédente; le montant des billets en circulation et celui des dépôts bancaires ont gardé la même importance relative, les uns et les autres suivant une évolution parallèle.

Les banques ont exercé leur activité dans le cadre d'une réglementation inchangée. Le taux de l'escompte est resté fixé à 4%. Plafonds de réescompte, obligation de détenir en portefeuille un montant minimum d'effets publics, subordination de certains crédits à l'accord préalable de la Banque de France, telles demeurent dans leurs grandes lignes les limitations imposées à la profession. La diminution des demandes de concours les a rendues moins pesantes. Celle-ci tient à plusieurs causes: d'abord les achats de caractère spéculatif ont disparu avec la stabilité relative des prix; ensuite les transactions courantes elles-mêmes ont été ralenties par l'existence de stocks constitués pendant les années d'inflation et par la perspective de nouvelles baisses de prix. Ces phénomènes ont affecté l'activité du compartiment commercial, encore que la construction de logements, partiellement financée par des crédits à moyen terme, et les commandes américaines dites « off shore » aient donné l'occasion d'étudier et de mettre au point de nouvelles opérations. Le Conseil national du crédit a réduit plusieurs taux de commissions, intéressant spécialement les frais de gestion des comptes, certaines cautions et les opérations d'exportation. Son effort a également tendu vers l'unification des taux d'escompte des effets et des chèques sur les diverses places.

Nous nous sommes attachés à conserver à notre exploitation son caractère traditionnel. Les dépôts qui nous ont été confiés par notre clientèle de commerçants ou de capitalistes sont restés stables. Si pendant les deux premiers mois de l'année les affaires ont bénéficié de l'euphorie apparente qu'engendre l'inflation, le retournement survenu en mars et la baisse des prix de gros les ont rendues à partir de ce moment plus délicates: nous avons alors recueilli les fruits de la politique prudente que nous avons suivie

pendant les années de facilité en n'accordant notre concours qu'à des entreprises saines et pour des objets économiquement fondés. Nous sommes heureux de constater que nos clients, avec lesquels nous entretenons des relations souvent anciennes et toujours empreintes de confiance réciproque, ont en cette conjoncture prouvé la solidité de leurs maisons et la sagesse de leur gestion : ils savent de leur côté qu'ils sont assurés de trouver auprès de nous l'appui financier et les conseils techniques dont ils peuvent avoir besoin. Répondant aux désirs exprimés par les pouvoirs publics, nous nous sommes efforcés d'encourager les opérations d'exportation en aidant les intéressés à mieux connaître les marchés et en les guidant à travers une réglementation dont la complexité, notamment en matière de douane et de change, décourage parfois les initiatives.

Nos frais généraux sont en nouvelle augmentation. Aucun relèvement officiel de salaire n'est cependant intervenu, mais ceux auxquels il avait été procédé dans le cours de 1951 ont pesé cette année sur l'exercice entier. En outre la rémunération de nos collaborateurs a été en fait augmentée grâce aux gratifications de fin d'année qui ont été majorées, aux primes de bilan et aux allocations versées à l'occasion du placement de l'emprunt 3 1/2 %. Nous avons continué à moderniser nos méthodes en simplifiant nos rouages et en recourant chaque fois qu'il est apparu possible aux machines à cartes perforées dont le domaine ne cesse de s'étendre ; les perfectionnements apportés au matériel de bureau nous ont permis d'installer plusieurs services dans des conditions à la fois plus confortables pour le personnel et plus favorables au rendement. Les regroupements d'actions et d'obligations touchent à leur fin et les services qui les traitaient ont été les uns dissous, les autres réorganisés. Ces différentes mesures nous ont permis de réduire les effectifs de certaines divisions, notamment de celle des titres dont le déficit chronique ne cesse de nous préoccuper.

Notre compartiment des affaires financières a prêté son concours pour le placement de la rente amortissable 3 1/2 %, qui est remboursable à un prix indexé sur le louis d'or, et des obligations du Trésor à 2, 4, 6 ou 8 ans. A deux reprises, des avantages spéciaux pour le paiement des impôts ont été attachés aux bons du Trésor à intérêt progressif souscrits pendant des périodes

déterminées au cours desquelles le ministre des finances nous a demandé d'intensifier notre effort. Les Charbonnages de France, l'Électricité de France et le Crédit foncier de France ont eu recours à nous pour l'émission de leurs obligations. Les besoins de l'État et des grandes collectivités ont absorbé presque entièrement les sommes susceptibles d'être investies en valeurs à revenu fixe. Les sociétés privées n'ont pu se procurer par l'emprunt que des sommes insuffisantes et c'est surtout aux augmentations de capital qu'elles ont demandé les ressources nécessaires au financement de leurs immobilisations. Le rendement des valeurs à revenu fixe a atteint au cours du premier trimestre, son niveau le plus élevé depuis la guerre ; il a baissé par la suite. L'épargne marque toujours de la réticence à s'investir en obligations. De nouvelles modalités ont cependant été mises sur pied pour sauvegarder son pouvoir d'achat et empêcher les baisses de cours trop prononcées : raccourcissement de la durée, amortissement au-dessus du pair, obligation de tirer au sort chaque année un nombre minimum de titres, indexation du capital sur divers éléments tels que les résultats, le chiffre d'affaires, la production, les prix, la productivité, faculté de convertir les obligations en actions. En fait, il faudrait sans doute une longue période de stabilité monétaire pour rendre le goût des titres à la clientèle qui avait accoutumé autrefois d'investir ses économies en valeurs à revenu fixe.

L'arrêt de la hausse des prix a eu des répercussions sur la bourse. L'activité de cette dernière pendant les deux premiers mois de l'année trahissait les craintes que certains éprouvaient quant à l'avenir de la monnaie. Les mois qui suivirent furent caractérisés d'abord par un fléchissement des valeurs à revenu variable, puis par une stabilisation des cours sur un marché resté constamment étroit : les niveaux atteints à la fin du mois de décembre font dans l'ensemble apparaître une légère plus-value par rapport à ceux qui étaient pratiqués un an auparavant. Les transactions sur l'or ont évolué de façon analogue, mais la baisse survenue au printemps a été plus profonde que pour les actions et en décembre le prix du lingot restait très inférieur à celui qui était pratiqué au mois de janvier précédent. Les obligations ont haussé de telle sorte que, pour le secteur privé, leur taux

de rendement est, pour la première fois depuis longtemps, descendu de plus d'un point.

A Paris et en banlieue, le fléchissement de l'activité économique s'est traduit par une diminution des escomptes ; par contre l'usance des effets s'est allongée. Les financements d'échanges avec l'étranger ont été moins nombreux et les opérations de courtage international à la faveur desquelles certaines importations s'effectuaient à des taux de change excessifs ne sont plus que rarement autorisées. Nos sièges, associés à ceux de nos principaux confrères, ont apporté leur concours aux entreprises françaises qui ont passé des marchés pour la construction à l'étranger de grands ensembles tels que barrages ou usines métallurgiques.

Les crédits à moyen terme mobilisables auprès du Crédit national, de la Caisse des dépôts et consignations et du Crédit foncier de France se sont développés ; c'est grâce à eux que de nombreuses sociétés ont pu procéder aux investissements indispensables notamment dans la sidérurgie et les industries mécaniques et que d'autres sont parvenues à édifier des immeubles pour loger leur personnel.

Notre clientèle provinciale a su s'adapter aux conditions de travail nouvelles résultant de certaines fluctuations de cours. Nos agences se sont efforcées de lui faciliter cette transition en continuant à accorder libéralement les crédits correspondant à des opérations saines et normales. L'industrie textile a été éprouvée. Les filatures de coton ont subi les conséquences de la baisse des prix. A Roubaix et à Mazamet, le marché de la laine s'est amélioré à la fin de l'année. Dans certaines branches de l'alimentation, où l'équipement excède les besoins, des difficultés de réadaptation sont apparues. Compte tenu de l'excédent laissé par les campagnes précédentes, la viticulture a souffert d'une mévente persistante qui a influé sur les résultats de nos agences du midi. Dans le nord, nos clients fabricants et raffineurs de sucre ont dû faire face à une récolte de betteraves déficitaire.

En Tunisie, la collecte des olives a été médiocre, mais la récolte des céréales a été très importante. Nous avons installé à Sfax un nouveau magasin à huile qui nous a permis d'étendre notre clientèle et nous avons pris part au

financement de nombreux travaux d'équipement mis en train sous l'égide du gouvernement de la Régence.

A Madagascar, les récoltes de riz et de café ont été abondantes, mais la balance des échanges extérieurs reste déficitaire en raison surtout des dépenses qu'impose l'équipement du pays ; les importations de tissus ont été restreintes. La baisse des revenus des producteurs a entraîné une diminution de la consommation et un ralentissement du commerce de détail. Nous avons dû réduire nos engagements. Nous avons agrandi nos immeubles de Tananarive et de Tamatave, reconstruit nos agences de Majunga, Manakara et Mananjary et édifié des locaux d'habitation pour le logement du personnel.

Le mouvement d'affaires traitées par notre département des relations étrangères a été influencé par les conditions du commerce international, telles que nous les avons décrites au début de ce rapport.

Il en a été de même pour nos agences en Grande-Bretagne, en Égypte, dans l'Inde, en Australie et en Belgique.

La production industrielle de la Grande-Bretagne a marqué un léger recul et le déficit budgétaire s'est aggravé. La balance des paiements est devenue positive sous l'effet de la restriction des importations. Celle-ci, pratiquée dans le même temps par de nombreux États, a atteint l'activité de notre agence de Londres qui n'a trouvé qu'une compensation partielle dans la hausse des taux de l'argent.

En Égypte, le nouveau gouvernement a entrepris une importante réforme agraire dont il ne se dissimule pas les difficultés. Sur le marché du coton, où la France est devenue le principal acheteur, le maintien artificiel des prix a freiné les exportations pendant la première partie de l'année. L'importance de la récolte mondiale et la baisse des cours américains, auxquels l'Égypte s'est tardivement rattachée, n'ont pas permis ensuite un redressement suffisant de la position du marché. L'économie égyptienne s'est ainsi trouvée fortement troublée. Les importations ont été limitées. La diminution des revenus a entraîné un ralentissement de la consommation intérieure.

Indépendamment de l'activité cotonnière à Alexandrie, nos trois agences ont accordé de nombreuses facilités aux entreprises égyptiennes en même temps qu'elles concouraient largement au financement des marchés de grands travaux et de fournitures adjugés à des entreprises françaises. Au Caire, nous nous sommes installés dans un immeuble moderne fournissant au personnel d'excellentes conditions de travail et parfaitement adapté à la réception de la clientèle.

Dans l'Inde c'est également au prix de sévères restrictions que la balance des paiements a pu être équilibrée et, pour la première année depuis la guerre, l'inflation contenue. Ce résultat est d'autant plus remarquable que les produits du jute, qui procurent à l'Inde les deux tiers de ses ressources en devises fortes, ont vu leurs cours atteints par une dépression sans précédent. La sécheresse dans certains États, les inondations dans d'autres, ont ajouté aux difficultés d'existence de la masse de la population.

L'Australie a traversé la crise la plus soudaine et la plus aiguë qu'elle ait connue depuis vingt ans. Les cours de la laine sont tombés, en mars, pour les meilleures qualités au tiers, pour les moins bonnes au cinquième des niveaux qu'ils avaient touchés un an plus tôt. Les conséquences de cette chute furent le déséquilibre de la balance des comptes, auquel la compression des achats à l'étranger ne put remédier que partiellement, et le ralentissement du commerce intérieur, qui entraîna des difficultés pour de nombreuses affaires. De son côté en raison des moins-values fiscales et de la pénurie de sa trésorerie, le gouvernement dut pratiquer de sérieuses économies budgétaires et en particulier ralentir l'exécution de programmes de grands travaux.

En Belgique, le niveau élevé des prix nationaux n'a pas été sans gêner l'expansion de la plupart des industries. La production s'est établie sur un palier inférieur à celui de l'année précédente.

La French American Banking Corporation est intervenue dans le financement des achats effectués aux États-Unis par les importateurs français. Nous trouvons auprès d'elle un concours précieux pour la mise au point des nombreux problèmes que pose l'évolution des relations financières ou commerciales avec la zone dollar.

Nos collaborateurs de tous grades n'ont pas cessé de nous apporter leur concours avec un dévouement et un attachement à notre maison dont les plus anciens font preuve depuis longtemps et qu'ils savent faire rapidement partager par les plus jeunes. Grâce à l'enseignement professionnel qui leur est dispensé et sous l'empire d'une réglementation qui, tant en matière de titres que dans le domaine du crédit, exige de l'employé de banque des connaissances sans cesse plus étendues, leur valeur ne cesse de s'améliorer. Nous nous efforçons de venir en aide à ceux d'entre eux qui sont le plus éprouvés par la crise du logement. Nous entretenons les meilleurs rapports avec les comités d'établissement et avec le comité central d'entreprise qui a tenu trois sessions au cours de l'année. Leurs suggestions nous ont souvent permis d'améliorer nos méthodes de travail et les usagers s'estiment satisfaits de leurs œuvres sociales. Celles-ci comprennent entre autres des colonies de vacances, une cantine, un jardin et une garderie d'enfants, une bibliothèque, des arbres de Noël. En outre, les représentants du comité central concourent à la gestion d'organismes tels que la Coopérative, la Mutuelle du personnel, nos deux Caisses de retraites et le Comptonia-Club où chacun est assuré de trouver à occuper ses loisirs de façon conforme à ses goûts.

Le bilan qui est analysé par nos commissaires a été établi avec toute la prudence qui est dans nos traditions.

Toutes les créances reconnues douteuses, les acquisitions d'immeubles, les dépenses d'aménagement de notre siège social et de nos agences, les achats et installations de matériel ont été amortis.

Notre portefeuille-titres ne présente qu'une variation peu importante par rapport à l'an dernier et ce poste reste très inférieur à la valeur de réalisation.

Notre trésorerie n'a pas cessé d'être parfaitement liquide.

Compte tenu des frais généraux et des charges de toute nature, amortissements et dotations aux comptes de provisions, notre compte de profits et pertes se traduit par un solde créditeur de 223.474.557 francs. Ce solde comprend la totalité des résultats obtenus tant par nos sièges de France, de

Tunisie et de Madagascar que par nos agences installées dans des pays étrangers : Angleterre, Australie, Belgique, Égypte, Inde et Monaco.

Conformément à l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par la loi du 17 mai 1946, il y a lieu de considérer comme charge d'exploitation une somme de 50.087.299 francs qui correspond à une répartition de 67 fr. 59 au profit de chacune des 741.046 parts bénéficiaires non amorties.

En vertu du dernier alinéa de l'article 26 de nos statuts, nous vous proposons d'attribuer :

— aux parts bénéficiaires, en supplément du minimum d'intérêt garanti, une répartition de 82 fr. 41 par part, pour en porter le total à 150 francs bruts, ce qui représente	Fr.	61.069.601
— aux actions transférées à l'État 82 fr. 41 bruts sur 800.000 actions.....	Fr.	65.928.000
— au Conseil d'administration.....	Fr.	2.250.000

Les droits des parts de fondateur ont été calculés selon les stipulations des articles 40 et 41 des anciens statuts visés au premier paragraphe de l'article 26 des nouveaux statuts ; un dividende de 90 fr. 21 reviendra à chacune des 15.076 parts restant en circulation et cette répartition absorbera un montant de 1.360.017 fr.

Il restera un reliquat disponible de 42.779.640 francs, qui s'ajoutera au solde du report à nouveau des exercices antérieurs lequel passera de 34.392.097 francs à 77.171.737 francs.

Nous avons eu la douleur de perdre le 14 novembre 1952 M. Alexandre CELIER, notre président honoraire, dont nous avons l'an dernier déploré le départ et au souvenir duquel nous resterons profondément attachés. Le ministre des finances a désigné pour le remplacer dans ses fonctions d'administrateur M. Edwin POILAY, directeur général de la Banque de l'Afrique Occidentale qui avait déjà rempli les mêmes fonctions de 1942 à 1945. Les mandats de MM. Henry DAVEZAC et Charles FARNIER ont été renouvelés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1952

MESSIEURS,

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1952, nous avons l'honneur de rendre compte de l'exécution de notre mandat de commissaires aux comptes, mandat qui nous a été renouvelé par arrêté de M. le Ministre des Finances et des Affaires économiques en date du 1^{er} août 1952 (J.O. 7-8-1952).

Le bilan au 31 décembre 1952, établi conformément aux prescriptions de la Commission de Contrôle des Banques, présente un total deFr. 195.853.624.486
contre, en 1951 212.368.221.114

Soit une diminution deFr. 16.514.596.628

qui s'explique par le fait que le report de l'échéance au 2 janvier 1952 avait anormalement grossi le bilan de 1951.

Le compte Pertes et Profits qui, comme précédemment et conformément aux dispositions de l'article 8 du décret du 31 août 1937, fait apparaître la provenance des bénéfices de l'exercice, accuse cette année, à son crédit, avant l'inscription du solde reporté des exercices précédents, un solde bénéficiaire deFr. 223.474.557
contre, en 1951 167.193.403

Il ressort donc, pour 1952, une augmentation de Fr. 56.281.154

La provenance de la somme de 223.474.557 francs est ainsi exprimée dans le compte Pertes et Profits, compte tenu des Charges, Amortissements et Provisions :

Exploitation	Fr.	195.933.929
Portefeuille-titres et participations		26.335.292
Immeubles		1.205.336
		<hr/>
comme ci-dessus	Fr.	<u>223.474.557</u>

Le résultat net de la branche « Exploitation » est en augmentation de 50.501.223 francs ; l'amélioration du coefficient de rendement a été facilitée par le fait que l'exercice 1952 a, pendant toute sa durée, bénéficié de l'élévation du taux d'escompte intervenue dans le dernier trimestre 1951.

Comme par le passé, des abattements normaux ont été pratiqués sur les créances litigieuses et des provisions nécessaires ont été constituées.

Suivant les errements pratiqués pour les exercices antérieurs, les rubriques « Portefeuille-Titres » et « Immeubles » n'ont supporté aucune quote-part de frais généraux. Elles présentent, par rapport à 1951, un excédent de 5.567.274 francs pour la première et de 212.657 francs pour la seconde.

Les 842.098 parts bénéficiaires, dont l'origine a été commentée dans notre rapport sur le bilan de 1946, se sont trouvées ramenées, après le rachat du 1^{er} janvier 1952, au nombre de 741.046.

Ces parts bénéficiaires, conformément à la loi du 2 décembre 1945 modifiée par celle du 17 mai 1946, ont droit chacune à une répartition fixée par le Conseil, qui ne peut être inférieure au dividende distribué à l'action pour l'exercice 1944, ou à 3 % de 2.253 francs, montant de sa valeur de rachat. Ce minimum brut de 67 fr. 59 est garanti par l'État et, considéré comme charge d'exploitation, s'inscrit en 1952 pour 50.087.299 francs.

L'amortissement des parts bénéficiaires devant se faire en cinquante ans, à raison de 16.842 titres par an, le montant de la somme globale à répartir diminuera donc d'un cinquantième chaque année. La septième tranche a été amortie le 1^{er} janvier 1953. Elle est représentée par les titres portant

les n^{os} 599.606 à 616.447 désignés par le tirage au sort effectué le 20 novembre 1952. Les parts bénéficiaires se trouvent ainsi ramenées au nombre de 724.204 à dater du 1^{er} janvier 1953.

Le projet de répartition comporte au profit des parts bénéficiaires une attribution supplémentaire de 82 fr. 41 afin de porter à 150 francs la somme brute à leur revenir au titre de l'exercice 1952.

Les parts de fondateur en circulation s'élèvent toujours à 15.076, nombre dont l'origine a été expliquée dans notre Rapport sur l'exercice 1946.

Les droits de ces parts de fondateur résultent des anciens statuts et sont rappelés par l'article 26 des nouveaux statuts établis suivant la décision du 29 mai 1947 de la Commission de Contrôle des Banques. Le projet de répartition alloue à chacune de ces parts une somme brute de 90 fr. 21 contre 65 fr. 13 l'an dernier.

Il comporte également une attribution aux actions transférées à l'État et une répartition au Conseil d'administration au titre de tantièmes.

Le reliquat de 42.779.640 francs portera le Report à nouveau de 34.392.097 francs à 77.171.737 francs.

Pour compléter les explications qui précèdent, nous indiquons ci-dessous les mouvements des différents postes du bilan et éventuellement leurs particularités.

A l'Actif :

Le poste « Caisse, Trésor public, Banques d'émission » figure pour 12.113.381.048 francs au lieu de 16.568.368.228 francs. Le poste « Banques et Correspondants » ressort à 18.271.305.080 francs, accusant une diminution de 2.690.890.385 francs.

C'est également une diminution qui se dégage du poste « Portefeuille-Effets » qui passe de 124.492.383.749 à 121.232.408.276 francs. Le réescompte a été calculé suivant les mêmes principes que l'an dernier.

Par contre, c'est en augmentation que se présente le compte « Coupons » qui passe de 219.694.874 à 321.726.349 francs, de même que les « Comptes courants » débiteurs qui à 27.222.989.502 francs sont en accroissement de 2.023.252.535 francs.

L'ensemble des « Avances garanties » revient à 8.366.847.699 francs et les « Avances et débiteurs divers » à 2.352.071.818 francs ; le premier de ces postes accuse ainsi une diminution de 3.211.278.538 francs, le second marquant un fléchissement de 1.187.096.191 francs.

Les « Débiteurs par acceptations » qui ont leur exacte contrepartie au Passif dans le poste « Acceptations à payer » s'élèvent à 5.317.462.095 francs, accusant l'un et l'autre une diminution de 4.002.470.766 francs.

Le poste « Titres » n'a été affecté que par des opérations très peu importantes de souscriptions ou de réalisations et se retrouve à 70.022.032 francs qui marque une réduction minime par rapport au chiffre du précédent bilan.

Les « Comptes d'ordre et divers » débiteurs s'élèvent à 540.410.587 francs, en augmentation de 166.817.954 francs, et les créditeurs à 4.914.233.838 francs, en augmentation de 1.493.935.606 francs.

Le poste « Immeubles et mobilier » demeure au montant de l'an dernier, soit 45 millions de francs. En raison des amortissements ramenant l'ensemble du mobilier et du matériel pour mémoire, le solde ci-dessus représente uniquement la valeur comptable du domaine immobilier après les abattements apportés tant en 1952 qu'au cours des années antérieures.

Au Passif :

Les « Comptes de chèques », par suite d'un accroissement de 2.147.871.838 francs sont portés à 58.697.267.702 francs. Les « Comptes courants », en diminution de 9.414.761.427 francs, s'inscrivent pour 68.719.826.833 francs. Les « Banques et Correspondants » passent de 20.777.703.787 à 20.235.201.198 francs.

Les « Comptes exigibles après encaissement » s'élèvent à 11.542.634.476 francs. Les « Crédeurs divers » forment un total de 15.939.083.022 francs, en diminution de 2.169.122.335 francs sur le montant de l'an dernier.

Les « Dividendes restant à payer » représentent 4.014.382 francs et l'on relève une diminution de 1.950.213.046 francs sur le poste « Bons et Comptes à échéance fixe ».

Le poste « Réserves » a été porté, lors du règlement de l'exercice 1951, de 462.483.644 à 500 millions, par transfert du compte « Report à nouveau », alors que le Capital demeure inchangé à 400 millions.

Les trois rubriques « Hors Bilan » accusent un total de plus de 129 milliards, en diminution globale d'environ 2 milliards par rapport au bilan précédent.

Nous avons déjà commenté au début de ce rapport les diverses rubriques du compte « Pertes et Profits ».

Le détail de la répartition proposée figure dans le rapport du Conseil.

Nous avons, comme précédemment, procédé à des contrôles périodiques et, en ce qui concerne l'exercice 1952, les inventaires, le bilan et le compte Pertes et Profits ont fait l'objet par nous des pointages et des vérifications habituels.

En terminant, nous déclarons pouvoir attester la concordance de la comptabilité avec les comptes présentés.

Paris, le 15 avril 1953.

Les Commissaires aux Comptes :

R. LELEU,
F. MARBEAU.

RAPPORT SPÉCIAL
DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

(article 40 de la loi du 24 juillet 1867)

EXERCICE 1952

Au regard des dispositions réglementaires concernant les articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867, les renseignements que nous croyons devoir fournir sont les suivants :

Les opérations traitées avec une société ou entreprise dont un administrateur du C.N.E.P. est propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, nous ont été régulièrement notifiées. Elles intéressent huit sociétés et ont pour objet l'octroi de facilités de caisse, de crédits sous diverses formes ou de cautions. Elles ont toutes le caractère d'opérations d'une banque avec sa clientèle. Elles ont été réalisées aux conditions normales et ne sont donc indiquées ici qu'autant que de besoin.

Nous ajouterons qu'au cours de cet exercice deux nouveaux crédits non assortis de la garantie prévue par le décret du 28 mai 1946 ont été consentis à des membres du Personnel.

Paris, le 15 avril 1953.

Les Commissaires aux Comptes :
R. LELEU,
F. MARBEAU.

BILAN AU

avant répartition			
ACTIF		PASSIF	
CAISSE, TRÉSOR PUBLIC, BANQUES D'ÉMISSION.....	Fr. 12.113.381.048	COMPTES DE CHÈQUES	Fr. 58.697.267.702
BANQUES ET CORRESPONDANTS.....	18.271.305.080	COMPTES COURANTS	68.719.826.833
PORTEFEUILLE-EFFETS	121.232.408.276	BANQUES ET CORRESPONDANTS	20.235.201.198
COUPONS	321.726.349	COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT	11.542.634.476
COMPTES COURANTS	27.222.989.502	CRÉDITEURS DIVERS	15.939.083.022
AVANCES GARANTIES.....	8.366.847.699	ACCEPTATIONS A PAYER	5.317.462.095
AVANCES ET DÉBITEURS DIVERS.....	2.352.071.818	DIVIDENDES RESTANT A PAYER.....	4.014.382
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS.....	5.317.462.095	BONS ET COMPTES A ÉCHÉANCE FIXE...	9.326.034.286
TITRES	70.022.032	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.....	4.914.233.838
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	540.410.587	RÉSERVES	500.000.000
IMMEUBLES ET MOBILIER	45.000.000	CAPITAL	400.000.000
		REPORT A NOUVEAU	34.392.097
		BÉNÉFICES DE L'EXERCICE	223.474.557
TOTAL	Fr. 195.853.624.486	TOTAL.....	Fr. 195.853.624.486

HORS-BILAN

ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET AVALS.....	Fr. 36.951.321.358
EFFETS ESCOMPTÉS CIRCULANT SOUS NOTRE ENDOS .	70.693.350.424
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS.....	21.468.987.233

31 DÉCEMBRE 1952

après répartition			
ACTIF		PASSIF	
CAISSE, TRÉSOR PUBLIC, BANQUES D'ÉMISSION.....	Fr. 12.113.381.048	COMPTES DE CHÈQUES	Fr. 58.697.267.702
BANQUES ET CORRESPONDANTS	18.271.305.080	COMPTES COURANTS	68.719.826.833
PORTEFEUILLE-EFFETS	121.232.408.276	BANQUES ET CORRESPONDANTS	20.235.201.198
COUPONS	321.726.349	COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT	11.542.634.476
COMPTES COURANTS	27.222.989.502	CRÉDITEURS DIVERS.....	15.941.333.022
AVANCES GARANTIES.....	8.366.847.699	ACCEPTATIONS A PAYER	5.317.462.095
AVANCES ET DÉBITEURS DIVERS.....	2.352.071.818	DIVIDENDES RESTANT A PAYER.....	182.459.299
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS.....	5.317.462.095	BONS ET COMPTES A ÉCHÉANCE FIXE....	9.326.034.286
TITRES	70.022.032	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	4.914.233.838
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	540.410.587	RÉSERVES	500.000.000
IMMEUBLES ET MOBILIER	45.000.000	CAPITAL	400.000.000
		REPORT A NOUVEAU	77.171.737
TOTAL	Fr. 195.853.624.486	TOTAL	Fr. 195.853.624.486

HORS-BILAN

ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET AVALS.....	Fr. 36.951.321.358
EFFETS ESCOMPTÉS CIRCULANT SOUS NOTRE ENDOS .	70.693.350.424
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS.....	21.468.987.233

COMPTE DE PROFITS ET

DÉBIT

ATTRIBUTION AUX PARTS BÉNÉFICIAIRES :	
a) Intérêt de 3 %, soit : Fr. 67,59 sur 741.046 parts bénéficiaires non amorties (considéré comme charge d'exploitation, en vertu de l'art. 8 de la loi du 2 décembre 1945)	Fr. 50.087.299
b) Attribution supplémentaire Fr. 82,41 par part	61.069.601
Au total : Fr. 150 » sur 741.046 parts bénéficiaires	111.156.900
ATTRIBUTION AUX ACTIONS TRANSFÉRÉES A L'ÉTAT :	
Fr. 82,41 sur 800.000 actions	65.928.000
ATTRIBUTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
	2.250.000
ATTRIBUTION AUX PARTS DE FONDATEUR, conformément aux statuts, soit Fr. 90,21 sur 15.076 parts de fondateur restant en circulation	
	1.360.017
REPORT A NOUVEAU	
	42.779.640
	Fr. 223.474.557

REPORT A

MONTANT REPORTÉ A NOUVEAU	Fr. 77.171.737
	Fr. 77.171.737

PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1952

CRÉDIT

BÉNÉFICES DE L'EXERCICE, compte tenu des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS :	
— EXPLOITATION	Fr. 195.933.929
— PORTEFEUILLE-TITRES ET PARTICIPATIONS	26.335.292
— IMMEUBLES	1.205.336
	Fr. 223.474.557

NOUVEAU

SOLDE CRÉDITEUR AU 31 DÉCEMBRE 1952	Fr. 34.392.097
REPORT DE L'EXERCICE 1952	42.779.640
	Fr. 77.171.737

RÉSOLUTIONS

adoptées par la Commission de contrôle des banques
en sa séance du 10 juin 1953.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La Commission de contrôle des banques, conformément aux propositions du Conseil d'administration et après avoir pris connaissance des rapports des commissaires :

Approuve les comptes de l'exercice 1952 arrêtés au 31 décembre 1952 et les règlements d'inventaire tels, qu'ils lui ont été présentés ;

Fixe à 150 francs par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives du Comptoir National d'Escompte de Paris par application de l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 mai 1946 ;

et à 90 fr. 21 par part le dividende revenant aux parts de fondateur, conformément aux statuts d'origine du C.N.E.P.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts du Comptoir National d'Escompte de Paris :

L'attribution aux actions du C.N.E.P. transférées à l'État d'une somme totale de 65.928.000 francs ;

Le versement au Conseil d'administration d'une somme de 2.250.000 francs à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

La Commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 mai 1946.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ADMINISTRATION CENTRALE : 14, rue Bergère

• SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA

AGENCES DANS PARIS :

- | | | | | |
|--|---|--|--|--|
| • A. 147, Bd St-Germain. | • H. 2, Rue du Quatre-Septembre. | • S. 2 bis, Av. des Gobelins. | • AB. 39, Rue de Ménilmontant. | • AL. 93, Av. de Villiers. |
| • B. 55, Rue de Rivoli. | • I. 80-82, Bd Magenta. | • T. 2, Bd de Courcelles. | • AD. 25, Bd Barbès. | • AN. 96, Av. Victor-Hugo. |
| • C. 23, Bd Diderot (G. de Lyon). | • J. 19, B ^d de Strasbourg. | • U. 49, Av. des Champs-Élysées. | • AE. 44, R. La Fayette. | • AP. 1, Pl. Gambetta. |
| • D. 2, Rue Rambuteau. | • L. 86, Rue de Clichy. | • V. 90, Avenue du Général-Leclerc. | • AF. 199, Bd Voltaire. | • AR. 2, R. P.-Semart (square Montholon). |
| • E. 16, Rue Turbigo. | • M. 87, Av. Kléber. | • W. 75, Rue St-Lazare (Pl. de la Trinité). | • AG. 2, Chaussée de la Muette. | • AT. 12, Bd Raspail. |
| • F. 15, Place de la République. | • N. 35, Av. Mac-Mahon. | • X. 40, R. du Commerce. | • AH. 47 bis, Avenue Bosquet. | • AV. 168, R. de Belleville. |
| • G. 2, Rue de Flandre, et Bureau aux Abattoirs de la Villette. | • O. 71, Boulevard Montparnasse. | • Y. 113, Fg St-Honoré. | • AY. 46, Rue Etienne-Marcel. | • BA. 6, Av. Friedland. |
| | • P. 2, Boulevard Beaumarchais. | • Z. 2, Pl. St-Augustin. | • AJ. 50, Rue d'Auteuil. | |
| | • R. 53, Bd Saint-Michel. | | • AK. 9, Rue du Havre. | |

AGENCES EN BANLIEUE :

- | | | | | |
|--|---|--|--|---|
| Asnières.
Aubervilliers.
Bourget (Le).
Charenton.
*Chaville.
Clichy-la-Garenne. | Colombes.
Elisabethville-sur-Seine.
*Enghien-les-Bains.
Ermont.
*Garches. | Levallois-Perret.
Livry-Gargan.
*Mantes-Gassicourt.
*Marines.
Montrouil-sous-Bois.
Montrouge. | *Neuilly-sur-Seine.
Noisy-le-Sec.
*Pontoise.
Rosny-sous-Bois.
Saint-Denis.
*St-Germain-en-Laye. | *Sarcelles.
*Taverny.
*Versailles.
Vésinet (Le).
Vincennes. |
|--|---|--|--|---|

AGENCES A L'ÉTRANGER ET DANS L'UNION FRANÇAISE :

- | | | | | |
|---------------|-------------|--------------|-----------|---------------|
| • LONDRES | • PORT-SAID | DIÉGO-SUAREZ | MANAKARA | • TANANARIVE |
| • BRUXELLES | • BOMBAY | FARAFANGANA | MANANJARY | • TULÉAR |
| • MONTE-CARLO | • CALCUTTA | FÉNÉRIVE | MOROMBÉ | • TUNIS |
| • ALEXANDRIE | • MELBOURNE | FIANARANTSOA | MORONDAVA | • BIZERTE |
| • LE CAIRE | • SYDNEY | MAJUNGA | TAMATAVE | SOUSSÉ — SFAX |

REPRÉSENTANT : En Argentine, M. A. BECQUEREL, *Reconquista*, 165, BUENOS-AIRES

(*) Agences ayant un service de coffres-forts en location.

(*) Agences fonctionnant périodiquement.

AGENCES EN FRANCE :

- | | | | | |
|----------------------------|---------------------------|------------------------------|------------------------|--------------------------|
| • Abbeville. | • Cancale. | • Ferté-Bernard (La). | • Monsegur. | • St-Didier-en-Velay. |
| • Agen. | • Cannes. | • Ferté-Macé (La). | • Montauban. | • Saint-Etienne. |
| • Aire-sur-l'Adour. | • Carcassonne. | • Firminy. | • Montbard. | • St-Etienne-de-Montluc. |
| • Aix-en-Othe. | • Carmaux. | • Fiers-de-l'Orne. | • Montbéliard. | • Saint-Gaultier. |
| • Aix-en-Provence. | • Carpentras. | • Fleurance. | • Montbrison. | • Mont-de-Marsan. |
| • Aix-les-Bains. | • Castillon-s-Dordogne. | • Fontainebleau. | • Mont-de-Marsan. | • St-Hippolyte-du-Fort. |
| • Albi. | • Castres. | • Fontenay-le-Comte. | • Mont-Lore (Le). | • St-Jean-d'Angély |
| • Alençon. | • Caussade. | • Fresnay-sur-Sarthe. | • Montélimar. | • Saint-Junien. |
| • Alès. | • Cavailhon. | • Frontignan. | • Montgeron. | • Saint-Lô. |
| • Allasac. | • Celles-sur-Belle. | • Ganges. | • Monthureux-s-Saône | • Saint-Malo. |
| • Amiens. | • Céret. | • Gannat. | • Montluçon. | • Saint-Nazaire. |
| • Ancenis. | • Chabanais. | • Génillé. | • Montmédy. | • Saint-Omer. |
| • Angers. | • Chablais. | • Gonnevill-la-Mallet. | • Montpellier. | • St-Pierre-des-Nids. |
| • Angoulême. | • Chalonnes-sur-Loire. | • Grand-Lucé (Le). | • Moulins. | • St-Pierre-d'Oléron. |
| • Annecy. | • Châlons-sur-Marne. | • Graulhet. | • Mouy. | • St-Pierre-Eglise. |
| • Annonay. | • Chalon-sur-Saône. | • Grenoble. | • Mulhouse. | • Saint-Quentin. |
| • Antibes. | • Chambéry. | • Guerche-de-Bretagne (La). | • Murat. | • Saint-Saulge. |
| • Apt. | • Chambon-Feugerolles. | • Guerche-sur-l'Aubois (La). | • Nancy. | • St-Savin-s-Gartempe |
| • Ardentes. | • Charleville. | • Guignes-Rabutin. | • Nantes. | • St-Servan. |
| • Argenton - sur - Creuse. | • Chartres. | • Guitres. | • Narbonne. | • St-Sever-s.-l'Adour |
| • Arles. | • Château-d'Oléron. | • Hasparren. | • Navarrenx. | • Saintes. |
| • Armentières. | • Châteaugiron. | • Havre (Le). | • Nay. | • Sallanches. |
| • Arneke. | • Châteauneuf-sur-Sarthe. | • Hazebrouck. | • Neuville-de-Poitou. | • Saion. |
| • Arras. | • Châteaurenard. | • Hennebont. | • Nevers. | • Samatan. |
| • Aubigné. | • Châteauroux. | • Honfleur. | • Nice. | • Saumur. |
| • Auch. | • Châteauguyon. | • Hyères. | • Nîmes. | • Scionzier. |
| • Aurillac. | • Châtelleraut. | • Isle-en-Jourdain (L'). | • Niort. | • Sedan. |
| • Autun. | • Châtillon-en-Bazois. | • Isle-Jourdain (L'). | • Nogent-sur-Seine. | • Ségé. |
| • Auxerre. | • Châtillon-sur-Seine. | • Issoire. | • Nontron. | • Segré. |
| • Availles-Limouzine. | • Chaumes-en-Brie. | • Issoudun. | • Ollioules. | • Sens. |
| • Avignon. | • Chauny. | • Jarnac. | • Olonzac. | • Sérémainge. |
| • Bagnols-sur-Cèze. | • Chef-Boutonne. | • Jarnac. | • Oloron-Sainte-Marie. | • Sète. |
| • Bandol. | • Chemillé. | • Juan-les-Pins. | • Onzain. | • Seurre. |
| • Barbezieux. | • Cherbourg. | • Langeais. | • Orange. | • Sillé-le-Guillaume. |
| • Baugé. | • Cholet. | • Langon. | • Orléans. | • Soissons. |
| • Bayonne. | • Ciry. | • Lannemezan. | • Ormes (Les). | • Solliès-Pont. |
| • Beaucaire. | • Clermont-de-l'Oise. | • Laon. | • Ouzouer-le-Marché. | • Sorgues. |
| • Beaucourt. | • Clermont-Ferrand. | • Lautrec. | • Paimbœuf. | • Sourdeval-la-Barre. |
| • Beaufort-en-Vallée. | • Clermont-l'Hérault. | • Laval. | • Patay. | • Soutons. |
| • Beaumont - de - Lomagne. | • Clisson. | • Lavandou (Le). | • Pau. | • Souterraine (La). |
| • Beaumont-sur-Sarthe. | • Cognac. | • Lenclôtre. | • Paulhaguet. | • Strasbourg. |
| • Beaune. | • Combronde. | • Lens. | • Périgueux. | • Sury-le-Comtal. |
| • Beaupréau. | • Compiègne. | • Lesparre. | • Pérpignan. | • Suze (La). |
| • Beauvais. | • Concarneau. | • Lezay. | • Pieux (Les). | • Talaudière (La). |
| • Belfort. | • Condé-sur-Noireau. | • Lézay. | • Plouay. | • Tarbes. |
| • Bellac. | • Confolens. | • Lézay. | • Poitiers. | • Tartets. |
| • Belvèze-du-Razès. | • Conlie. | • Lézay. | • Poix. | • Tartas. |
| • Bénévent-l'Abbaye. | • Connerré. | • Lézay. | • Poligny. | • Tassy-sur-Vire. |
| • Bergerac. | • Contres. | • Lézay. | • Pont-à-Mousson. | • Thouarcé. |
| • Besançon. | • Corbeil. | • Lézay. | • Pont-Saint-Esprit. | • Tinchebray. |
| • Béthune. | • Corcieux. | • Lézay. | • Pont-Ste-Maxence. | • Toulon. |
| • Beuzeville. | • Couhé-Vérac. | • Lézay. | • Pornic. | • Toulouse. |
| • Béziers. | • Coulonges-sur-l'Autize. | • Lézay. | • Pornichet. | • Tourcoing. |
| • Bize. | • Cour-Cheverny. | • Lézay. | • Port-Vendres. | • Tours. |
| • Blois. | • Coutances. | • Lézay. | • Pré-en-Pail. | • Tremblade (La). |
| • Bolbec. | • Couterne. | • Lézay. | • Prémery. | • Trouville. |
| • Bonnetable. | • Coutras. | • Lézay. | • Puylaurens. | • Troyes. |
| • Bordeaux. | • Dammartin-en-Goële. | • Lézay. | • Quimper. | • Vaas. |
| • Boulogne-sur-Mer. | • Dax. | • Lézay. | • Reims. | • Val-André-Pléneuf. |
| • Boulou (Le). | • Deauville. | • Lézay. | • Remiremont. | • Valence. |
| • Bourboule (La). | • Dieppe. | • Lézay. | • Rennes. | • Valence-d'Agen. |
| • Bourcefranc. | • Dijon. | • Lézay. | • Réole (La). | • Valenciennes. |
| • Bourg. | • Dôle. | • Lézay. | • Riom. | • Vallauris. |
| • Bourges. | • Dorat (Le). | • Lézay. | • Rive-de-Gier. | • Vannes. |
| • Bourgueil. | • Dreux. | • Lézay. | • Roanne. | • Vernon. |
| • Boussac. | • Dunkerque. | • Lézay. | • Roche-Bernard (La). | • Verneux. |
| • Branne. | • Ebreuil. | • Lézay. | • Rochechouart. | • Vichy. |
| • Brantôme. | • Elbeuf. | • Lézay. | • Rochefort-sur-Mer. | • Vic-sur-Cère. |
| • Brest. | • Epernay. | • Lézay. | • Roche-la-Molière. | • Vic-sur-Seille. |
| • Bricquebec. | • Epion. | • Lézay. | • Rochelle (La). | • Vienne. |
| • Brienne-le-Château. | • Esbly. | • Lézay. | • Rocroi. | • Vierzon. |
| • Brioude. | • Etables. | • Lézay. | • Rodez. | • Vigan (Le). |
| • Brive. | • Evian-les-Bains. | • Lézay. | • Romans. | • Villaines-la-Juhel. |
| • Bruyères. | • Evreux. | • Lézay. | • Romilly-sur-Seine. | • Villefort. |
| • Buxières-les-Mines. | • Excideuil. | • Lézay. | • Roquemaure. | • Villefranche-s-Saône |
| • Cadillac-sur-Garonne. | • Eyraud. | • Lézay. | • Roubaix. | • Villeneuve-sur-Lot. |
| • Caen. | • Eysines. | • Lézay. | • Rouen. | • Villiers-Bocage. |
| • Cagnes-sur-Mer. | • Falaise. | • Lézay. | • Rumilly. | • Vire. |
| • Cahors. | | • Lézay. | • St-Amand-les-Eaux. | • Vitré. |
| • Calais. | | • Lézay. | • Saint-Antonin. | • Voiron. |
| • Cambrai. | | • Lézay. | • Saint-Brieuc. | • Voreppe. |
| | | • Lézay. | • Saint-Chamond. | • Voves. |
| | | • Lézay. | • Saint-Claude. | |
| | | • Lézay. | | |

(*) Agences ayant un service de coffres-forts en location.

(*) Agences fonctionnant périodiquement. — (***) Bureau ouvert pendant la saison.